

**BUtgb** vzw - **UBAtc** asbl



FINITIONS

BLOCS DE PLÂTRE POUR CLOISONS NON PORTANTES

**PROMONTA NORMAL ET LOURD, PROMHYDRO NORMAL ET LOURD**

Valable du 18/04/2024 au 17/04/2029

**Titulaire d'agrément :**

Promonta nv  
Vaartstraat 6/8  
B-2830 WILLEBROEK  
Tél. : +32 (0)3 886 58 25  
Fax : + 32 (0)3 886 38 47  
Site internet : [www.promonta.com](http://www.promonta.com)  
Courriel : [info@promonta.com](mailto:info@promonta.com)



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

## Opérateurs d'agrément



### Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe  
info@buildwise.be - www.buildwise.be



### SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@seco.be - www.groupseco.be

## Opérateur de certification\*



### BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@bccabe - www.bccabe

\* L'opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl fonctionne conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



## AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG 2103 (version du 21/9/2015), valable . Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
– Les déclarations de résistance à la flexion pour les petits blocs de gypse ont été ajoutées.



Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



## RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc

## 2 Matériaux

### 1 Objet

Cet Agrément Technique porte sur les cloisons non portantes PROMONTA constituées de blocs de plâtre massifs à surface lisse, destinées à usage intérieur. Les blocs PROMONTA sont utilisés conformément à la classe de climat intérieur mentionnée au § 4.4.2. Leur mise en œuvre s'effectue par collage.

Cet Agrément Technique avec certification comprend un contrôle continu de la production effectué par le fabricant, qui est assorti d'un contrôle externe régulier opérée par l'organisme de certification désigné par l'UBAte.

L'Agrément Technique porte sur les blocs de plâtre qui composent le système, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de la mise en œuvre.

#### 2.1 Blocs

Les blocs sont composés de plâtre ( $\text{CaSO}_4 \frac{1}{2} \text{H}_2\text{O}$ ), de chaux et d'eau, sans hydrofuge (Promonta Normal et Promonta Lourd) ou avec hydrofuge (Promhydro Normal, de couleur bleue et Promhydro Lourd, de couleur grise). Ils satisfont aux exigences de la norme NBN EN12859.

Les blocs de plâtre comportent deux surfaces lisses. Deux des côtés (un court et un long), présentent une mortaise et les deux autres côtés comportent un tenon permettant leurs emboîtements lors du montage. Le caractère spécial que revêtent les jonctions entre les mortaises et tenons des blocs de plâtre Promonta permet à la colle à plâtre superflue de s'évacuer directement par leurs interstices.

Quelques bulles d'air et petits endommagements sont acceptables et sont éliminés lors du montage et du parachèvement.

Tableau 1 – Dimensions des éléments

	Promonta Normal	Promhydro Normal	Promonta Lourd	Promhydro Lourd
Longueur (mm)	667 (épaisseur 70, 80, 100)	667 (épaisseur 70, 80, 100)	667 (épaisseur 70)	667 (épaisseur 70)
	550 (épaisseur 100)	550 (épaisseur 100)	450 (épaisseur 100)	450 (épaisseur 100)
Hauteur (mm)	501	501	501	501
Épaisseur (mm)	70	70	70	70
	80	80		
	100	100	100	100
Couleur	naturelle	bleu	rose	gris
Classe de densité (kg/m <sup>3</sup> )	800 - 1100	800 - 1100	1100 - 1500	1100 - 1500

## 2.2 Composants auxiliaires – colle

### 2.2.1 Promontine

La colle décrite ci-après est soumise, dans le cadre de cet ATG, à un examen d'agrément et à une certification limitée par l'opérateur de certification désigné par l'UBAAtc asbl.

- Le produit a été identifié au moyen d'essais initiaux ;
- Le produit est traçable ;
- Le produit est soumis annuellement à des contrôles d'identification externes.

La colle Promontine est utilisée pour le collage des blocs et le parachèvement des joints. Elle se compose d'un mélange sec de plâtre, d'un retardateur de prise et d'adjuvants. La colle est conforme aux exigences de la norme NBN EN 12860.

La colle est préparée in situ en incorporant le mélange sec dans de l'eau claire et en laissant reposer au moins 5 minutes (15 litres d'eau pour 25 kg de poudre). Le mélange humide est ensuite gâché manuellement ou mécaniquement jusqu'à l'obtention d'une masse homogène (pâte grasse). Il convient de recouvrir l'intégralité du tenon de colle, de sorte que cette dernière reflue de chaque côté lors du montage.

La liquidité du mélange doit être telle que la colle reflue des joints lors du montage. Dès les premiers signes de durcissement, la colle ne peut plus être utilisée pour le collage des blocs.

- Conditionnement :
  - durée de conservation : 9 mois ;
  - emballage : sacs de 25 kg ;
  - la température lors de la mise en œuvre ne peut être inférieure à +5 °C.
- Consommation moyenne de colle:

Tableau 2 – Consommation moyenne de colle

Épaisseur blocs de plâtre (mm)	Utilisation moyenne de colle (kg/m <sup>2</sup> )
<b>Promonta Normal et Promhydro Normal</b>	
70	1,15
80	1,25
100	1,55
<b>Promonta Lourd et Promhydro Lourd</b>	
70	1,15
100	2,0

- Temps de mise en œuvre:
  - dépend des conditions atmosphérique : 1,5 h à 4 h.

## 2.3 Autres matériaux (hors de l'objet de cet ATG et de la certification)

### 2.3.1 Enduit de finition à base de plâtre – Promolis

L'enduit de finition Promolis est utilisé pour la finition uniforme des cloisons de plâtre qui seront peintes ou tapissées ultérieurement. Le peintre doit procéder à une préparation normale des parois et appliquer un système de peinture adapté.

L'enduit de finition est préparé par gâchage avec de l'eau claire et est mélangé jusqu'à l'obtention d'une masse homogène (proportions : 11 l d'eau pour 25 kg de Promolis).

Conditionnement :

- durée de conservation : 12 mois, à l'abri de l'humidité ;
- emballage : sacs de 25 kg ;
- Consommation : ± 0,25 kg/m<sup>2</sup> ;
- Temps de mise en œuvre : environ 24 heures.

### 2.3.2 Divers

- Feuille de polyéthylène (épaisseur : 0,15 mm) (contre l'humidité ascensionnelle à la base de la cloison) ;
- Profilé PVC en U (contre l'humidité ascensionnelle à la base de la cloison et pour le raccord avec le gros œuvre soumis à des variations de température) ;
- Mousse PUR injectée in situ (mousse de montage) (pour le remplissage du raccord avec le plafond) ;
- Mortier, plâtre ou mélange de plâtre-colle (50/50) (pour égaliser le sol) ;
- Bande de renforcement (bande en fibres de verre ou bande de joint en papier) (pour le raccord avec le plafond) ;
- Profilé métallique galvanisé en T ou en M (renfort au-dessus des portes et fenêtres) ;
- Linteau préfabriqué en béton ou en brique (renfort au-dessus des portes et fenêtres) ;
- Tuyau galvanisé de ¾" (1,09 cm) (renfort au-dessus des portes et fenêtres) ;
- Mélange de plâtre-colle (50/50) (pour le remplissage des saignées et pour la préparation de la finition à la Promolis) ;
- Foamband (pour le raccord avec le gros œuvre soumis à de fortes variations de température) ;
- Mélange de plâtre-colle (50/50) (pour la finition des joints).

## 3 Fabrication

Les blocs de plâtre Promonta (Normal & Lourd) et Promhydro (Normal & Lourd) sont fabriqués par la firme Promonta NV dans son usine de Willebroek. La commercialisation est également assurée par la firme Promonta NV.

Le mélange du plâtre, de la chaux et de l'eau est automatisé. L'hydrofuge, les pigments et le plastifiant sont ajoutés manuellement. Les blocs de plâtre sont formés dans des moules en acier chromé.

Après démoulage, les éléments sont séchés dans des tunnels de séchage puis emballés sous une housse en plastique ou sous film rétractable.

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend entre autres la tenue d'un registre de contrôle et la réalisation d'essais sur des échantillons prélevés au cours du processus de fabrication. Cet autocontrôle fait l'objet de contrôles externes périodiques.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo et le numéro d'ATG.

La colle est fabriquée à la demande de Promonta NV et est livrée par sac de 25 kg. Chaque sac est flanqué d'une date de production. La date de péremption s'élève de 9 mois.

## 4 Mise en œuvre

### 4.1 Préparation

Les blocs de plâtre doivent être transportés et conservés à l'abri de la pluie. Avant de procéder à la mise en œuvre des blocs, le chantier doit être protégé du vent et de la pluie.

Avant de tracer la paroi, il y a lieu d'éliminer toutes les aspérités du sol et de nettoyer la dalle portante.

Au raccord avec un mur revêtu d'enduit, il convient d'éliminer la couche d'enduit et de dépoussiérer le mur.

### 4.2 Construction de la paroi (figures 2 et 3)

#### 4.2.1 Première rangée

La première rangée est toujours réalisée au moyen de blocs Promhydro.

Lorsqu'il y a un risque d'humidité ascensionnelle, comme pour les rez-de-chaussée en contact direct avec le sol, il convient de prévoir sous la paroi un profilé PVC en U (en cas de pose sur un plancher parachevé) ou une feuille de polyéthylène (en cas de pose sur un plancher en béton). La feuille est repliée pour parvenir à une hauteur de 2 cm au-dessus du plancher parachevé. Il convient de prévoir un recouvrement suffisant de la feuille au droit des raccords de différentes parois.

En l'absence de risque d'humidité ascensionnelle, les blocs peuvent être posés directement sur la dalle de plancher.

Si les surfaces de plancher présentent de fortes irrégularités, il convient d'égaliser le sol au moyen de mortier, de plâtre ou de mélange plâtre/colle (50/50). Les blocs sont posés sur le sol sur leur côté longitudinal, la rainure étant remplie de colle ou de mélange colle/plâtre.

Le bord vertical est encollé, puis les blocs sont glissés dans les emboîtements et/ou engagés par petits coups au moyen d'un marteau en caoutchouc jusqu'au moment où la colle reflue.

#### 4.2.2 Deuxième rangée et rangées suivantes

Après le dépoussiérage des blocs, la colle est appliquée sur les côtés horizontaux et verticaux. Les blocs sont emboîtés et/ou engagés au moyen d'un marteau en caoutchouc de sorte que la colle reflue des joints.

Les blocs sont posés en liaison (voir la figure 3).

Pendant la construction de la paroi, les joints sont ragrésés et les écailllements éventuels sont refermés à la colle.

Pendant le montage de la cloison, une rangée de blocs de plâtre peut être posée éventuellement avec le côté longitudinal dans le sens vertical. Des morceaux de découpe peuvent être intégrés en pleine paroi à partir de la troisième rangée.

### 4.2.3 Dernière rangée

Les blocs de la rangée supérieure sont sciés de sorte qu'un joint le plus réduit possible ( $\pm 2$  cm) subsiste entre la paroi et le plafond et puisse être refermé par la suite avec de la mousse de montage PUR.

Afin d'éviter les déchets, la rangée de blocs supérieure peut être posée verticalement.

## 4.3 Raccords

### 4.3.1 Raccord avec le plafond (figure 2)

Le joint entre le plafond et la paroi peut être réalisé en y injectant de la mousse de montage PUR, puis en découpant l'excédent de mousse PUR après durcissement.

La finition du raccord entre le plafond et les blocs est réalisée au moyen d'une fine bande de renforcement (bande de fibres de verre ou bande de joint en papier).

Les raccords avec des plaques de carton-plâtre sont refermés avec un mélange plâtre/colle (50/50).

Dans le cas de raccords de cloisons résistantes au feu avec des faux-plafonds, les blocs sont montés jusqu'au plafond primaire et le joint entre le plafond et la paroi est refermé par injection d'une mousse résistante au feu à une  $t^\circ \geq 960^\circ\text{C}$  (Eurocode 6) sans autre finition.

Pour les raccords avec des versants de toiture inclinés de type fermettes préfabriquées ou pannes avec chevrons, les murs sont dressés au-delà du plan de parachèvement du versant de toiture.

La suite du parachèvement au moyen de plaques de carton-plâtre ou de Stucanet est effectuée entre les faces des parois.

Pour les raccords avec les panneaux de toiture obliques (par ex. des panneaux sandwich parachevés), les parois doivent s'arrêter sous les panneaux de toiture inclinés. Le parachèvement du joint doit être réalisé par le menuisier au moyen de lattes de finition en bois.

Le remplissage du joint au moyen de MW ou de PUR est recommandé afin d'obtenir une meilleure isolation acoustique.

## 4.3.2 Baies de portes et de fenêtres

### 4.3.2.1 Pour les baies de portes et de fenêtres de moins de 100 cm (uniquement pour les blocs d'une longueur de 667)

Les baies de portes ou de fenêtres peuvent être réalisées en prolongeant la rangée de blocs supérieure pour scier ensuite l'ouverture sur mesure. Il convient de veiller toutefois à ce que le joint entre deux blocs formant le linteau se situe au milieu de la baie.

### 4.3.2.2 Pour les baies de portes et de fenêtres de plus de 100 cm

Les ouvertures doivent être renforcées au moyen d'un linteau.

Peuvent servir de renfort :

- un profilé métallique galvanisé en T ou en M ;
- un linteau préfabriqué en béton ou en brique ;
- un tuyau galvanisé de  $\frac{3}{4}$ " (1,09 cm), encastré dans une saignée fraisée (jusqu'à 15 cm) au-delà de chaque appui,  $\pm 10$  cm au-dessus de la baie de porte, la saignée étant remplie d'un mélange de plâtre-colle (50/50).

### 4.3.3 Raccords en T, en L ou en croix (figure 3)

En cas de raccords avec plusieurs parois, les rangées de blocs doivent être prolongées de manière alternée. Les angles extérieurs doivent comporter un profilé d'angle galvanisé.

### 4.3.4 Raccord au gros œuvre

En ce qui concerne les raccords verticaux des parois, en circonstances normales les blocs sont collés directement à la structure portante.

Lorsque le gros œuvre peut être exposé à des déformations ou à des variations de température importantes comme dans le cas de structures métalliques, il convient de prévoir, lors du raccord vertical, un raccord coulissant ou compressible (par ex. un profilé PVC en U ou du Foamband).

### 4.3.5 Parachèvement

Le revêtement des parois (entre autres les travaux de peinture et de tapisserie) doit être effectué conformément aux directives du fabricant du produit de parachèvement. Généralement, il y a lieu de préparer la surface (procéder notamment à de petites réparations et à un léger ponçage de la paroi) et d'appliquer un primer approprié. (TV 249 - Guide pour la bonne exécution des travaux de peinture).

## 4.4 Conditions d'application

### 4.4.1 Généralités

Les blocs Promonta et Promhydro sont destinés à être utilisés pour des cloisons non portantes.

### 4.4.2 Classe de climat intérieur

Le choix du type de blocs de plâtre dépend de la production ou de la présence d'humidité dans les bâtiments ; autrement dit, il dépend de la classe de climat intérieur (voir la NIT 134 § 5.2, « Classe de climat intérieur » - voir le graphique et le tableau ci-après).

Tableau 3 – Classe de climat intérieur

	Promonta Normal Promonta Lourde	Promhydro Normal Promhydro Lourde
Classe de climat intérieur dans les conditions suivantes	I-II	I-II-III
Ventilation et chauffage du local assurés	toujours nécessaires	toujours nécessaires
Intensité d'utilisation	familiale	familiale et collective
Parachevement de locaux où il y a production d'humidité tels que cuisine, salle de bain...	matériaux hydrofuges avec protection contre les éclaboussures d'eau (les murs de douches doivent être réalisés et parachevés avec des matériaux prévus à cet effet)	matériaux hydrofuges avec protection contre les éclaboussures d'eau (les murs de douches doivent être réalisés et parachevés avec des matériaux prévus à cet effet)

Tableau 4 Graphique – Classes de climat intérieur (moyennes annuelles)



- classe I :  $1100 \text{ Pa} < p_i \leq 1165 \text{ Pa}$
- classe II :  $1165 \text{ Pa} < p_i \leq 1370 \text{ Pa}$
- classe III :  $1370 \text{ Pa} < p_i \leq 1500 \text{ Pa}$
- classe IV :  $p_i > 1500 \text{ Pa}$

En abscisse,  $\theta$  température moyenne dans le bâtiment (°C)

En ordonnée,  $\phi$  humidité moyenne dans le bâtiment (%)

$p_i$  : tension de vapeur dans le bâtiment (Pa).

### 4.4.3 Fissuration

Une cloison parachevée constituant un ensemble rigide et compte tenu du risque de fissuration en cas de raccordement à d'autres éléments de la construction (ossature, etc.), il convient d'en tenir compte lors de la conception, notamment :

- en prévoyant des joints verticaux à distances régulières (par exemple tous les 7 m, avec un maximum de 10 m), réalisés sous forme de joints souples ; l'emplacement de ces joints doit être compatible avec la stabilité de la paroi (voir le § 4.4.4) ;
- en réalisant de préférence les baies de portes sur toute la hauteur dans le cas de parois d'une longueur (lire d'une longueur de champ) de 6 m ou plus et dans le cas d'ossatures métalliques ;
- en limitant la flèche des planchers (flèche qui se produirait après la pose des cloisons de plâtre, c'est-à-dire la flexion par suite de fluage, de retrait et de charge utile) jusqu'à 1/1000 de la portée ou à 5 mm dont la valeur la plus stricte doit être prise en considération.

### 4.4.4 Joints de dilatation

Les joints de dilatation du gros œuvre doivent être prolongés en tout cas dans la paroi.

#### 4.4.5 Renforts

Les distances entre renforts d'une paroi pleine (sans ouvertures) seront limitées et ne dépasseront pas les valeurs suivantes:

Tableau 5 – distances entre renforts d'une paroi pleine

Épaisseur	Hauteur maximale	Écartement horizontal maximum entre les renforts	Surface maximale
(mm)	(m)	(m)	(m <sup>2</sup> )
70	3,00	6,00	18
80	3,30	6,60	22
100	4,00	8,00	32

Lorsque les cloisons font partie de pans plus vastes supérieurs aux dimensions indiquées dans le tableau qui précède (ex. : cages d'escaliers, ...), les valeurs mentionnées ci-dessus peuvent être augmentées respectivement de maximum 30 % (pour la hauteur) ou 15 % (distance horizontale entre renforts), à condition que la surface maximale indiquée ne soit pas dépassée et que les raccords structurels soient respectés.

Tableau 6 – exemple de distances entre renforts d'une paroi pleine avec une hauteur augmentée de 30 %

Épaisseur	Hauteur maximale	Écartement horizontal maximum entre les renforts	Surface maximale
(mm)	(m)	(m)	(m <sup>2</sup> )
70	3,90	4,60	18
80	4,29	5,13	22
100	5,20	6,15	32

Pour la réalisation de parois plus hautes, il y a lieu de prévoir une étude supplémentaire.

Les figures 4 a, b, c et d présentent des exemples de réalisation de renforcements de parois.

#### 4.5 Finition

- Les saignées destinées aux conduites électriques ou sanitaires sont réalisées par fraisage. Elles sont refermées à l'aide d'un mélange plâtre/colle (50/50). La figure 5 présente un exemple des distances à garder jusqu'aux raccords latéraux. Le fraisage doit être exécuté avec soin.
- Après avoir rebouché d'abord les joints au moyen d'un mélange plâtre/colle (50/50), toute la surface de la paroi peut être traitée au moyen de l'enduit de finition Promolis. La finition sera réalisée de telle manière que les joints entre les blocs et les éléments ajustés soient complètement remplis et que les parois soient prêtes à être tapissées. On n'appliquera pas de couche de finition Promolis si la paroi est destinée à être carrelée.
- Si la paroi est destinée à être carrelée, les blocs de plâtre conviendront pour les classes de climat retenues (voir la NIT 134 §5.2). Ils sont posés au moyen d'une colle compatible avec un support à base de plâtre. Il convient de toujours tenir compte des prescriptions du fabricant de la colle.

#### 4.6 Fixation d'objets

Les objets légers (dont le poids n'excède pas 15 kg) seront suspendus à l'aide de crochets pour cadres ou de crochets similaires. La charge par point de fixation ne pourra pas excéder 5 kg par point.

Les objets plus lourds (> 15 kg) seront suspendus au moyen de vis et de chevilles. Les types de fixation doivent être choisis en fonction de la force de traction et de la force transversale par point de fixation.

On trouvera les valeurs dans les tableaux reprenant les spécifications techniques des chevilles. Dans le cas d'objets pour lesquels il n'est pas possible de trouver un type de fixation adapté, il y a lieu de perforer la paroi et de placer une plaque métallique inoxydable de l'autre côté (voir la figure 6).

Pour le moment admissible sur une paroi, provoqué par l'ensemble des objets à suspendre, il convient de prendre contact avec le fabricant.

Le moment par charge (voir la fig. 7) correspond au produit du poids de l'objet à suspendre (exprimé en kg) et de la distance de la paroi au point d'application de la charge (exprimée en m).

## 5 Caractéristiques

Les caractéristiques de performance des blocs de plâtre sont reprises au § 5.1.

La colonne UBAtc précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UBAtc.

La colonne « fabricant » mentionne les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

Tableau 7 – Caractéristiques de performance

Caractéristiques	Critères/exigences		Méthode de détermination	Résultats d'essais externes
	UBAtc	Fabricant		
Longueur (mm)	± 5 mm	<u>Promonta Normal</u> <u>Promhydro Normal</u> 667 ±2 mm (épaisseur 70, 80, 100) 550 ±2 mm (épaisseur 100)	NBN EN 12859:2011	x
		<u>Promonta Lourd</u> <u>Promhydro Lourd</u> 667 ±2 mm (épaisseur 70) 450 ±2 mm (épaisseur 100)		
Hauteur (mm)	± 2 mm	501 ± 1 mm	NBN EN 12859:2011	x
Épaisseur (mm)	± 0,5 mm	70-80-100 ± 0,5 mm	NBN EN 12859:2011	x
Classe de densité (kg/m <sup>3</sup> )	Densité moyenne (M) : 800 ≤ ρ < 1100	<u>Promonta Normal</u> <u>Promhydro Normal</u> classe volumique 800 ≤ ρ < 1100	NBN EN 12859:2011	x
	Densité élevée (D) : 1100 ≤ ρ ≤ 1500	<u>Promonta Lourd</u> <u>Promhydro Lourd</u> classe volumique 1100 ≤ ρ ≤ 1500		
Masse surfacique (kg/m <sup>2</sup> )	≤ 5 %	<u>Promonta Normal</u> <u>Promhydro Normal</u> (59-73) ± 5 % (pour épaisseur de 70) (68-83) ± 5 % (pour épaisseur de 80) (85-104) ± 5 % (pour épaisseur de 100)	NBN EN 12859:2011	x
		<u>Promonta Lourd</u> <u>Promhydro Lourd</u> (82-100) ± 5 % (pour épaisseur de 70) (116-142) ± 5 % (pour épaisseur de 100)		
Équerrage (mm)	1 mm par 0,5 m	1 mm par 0,5 m	-	-
Parallélisme côté longitudinal (mm)	≤ 0,5 mm	≤ 0,5 mm	-	-
Linéarité côté longitudinal (mm)	≤ 0,5 mm	≤ 0,5 mm	-	-
Planéité (mm)	≤ 1 mm	≤ 1 mm (par bloc)	NBN EN 12859:2011	x
Ajustement rainure et languette	indication du fabricant	max 0,5 mm	-	-

Tableau 6 (suite 1) – caractéristiques de performance

Caractéristiques	Critères/exigences		Méthode de détermination	Résultats d'essais externes
	UBA/c	Fabricant		
Absorption d'eau (%) (blocs hydrofuges) après 2 heures d'immersion	≤ 5 % masse sèche Classe H2	≤ 5 % masse sèche Classe H2	NBN EN 12859:2011	x
Dureté - Shore C				
Promonta Lourd (D)	≥ 80	≥ 80	NBN EN 12859:2011 annexe B	x
Promhydro Lourd (D)				x
Promonta Normal (M)	≥ 55	≥ 55		x
Promhydro Normal (M)				x
Taux d'humidité sortie d'usine (% de la masse)	Le taux d'humidité moyen n'excèdera pas 8 %	Le taux d'humidité moyen n'excèdera pas 8 %.	NBN EN 12859:2011	
valeur pH	indication du fabricant	6,5 ≤ pH ≤ 10,5	NBN EN 12859:2011	x
Résistance à la flexion (kN) Dimensions: 667x 501 mm				
épaisseur : 70 mm, Type A	≥ 2,3	≥ 2,3	NBN EN 12859:2011	x
épaisseur : 80 mm, Type A	≥ 2,7	≥ 2,7		x
épaisseur : 100 mm, Type A	≥ 4,0	≥ 4,0		
Dimensions: 550 x 501 mm				
épaisseur: 100 mm, Type A	≥ 5,1	≥ 5,1		X
Dimensions: 450 x 501 mm				
épaisseur: 100 mm, Type A	≥ 6,5	≥ 6,5		X
Résistance à la compression (N/mm <sup>2</sup> )	-	≥ 5	NEN 7051	x
Réaction au feu (blocs)	Euroclasse A1	Euroclasse A1	NBN EN 12859:2011	x
Coefficient de conductivité thermique (valeur λ <sub>ui</sub> ) (W/m.K)				
Densité moyenne	<u>Promonta Normal &amp; Promhydro Normal</u> classe volumique 800 ≤ ρ < 1100 = 0,39 W/(m.K)		NBN EN 12859:2011 11	-
Densité élevée	<u>Promonta Lourd &amp; Promhydro Lourd</u> classe volumique 1100 ≤ ρ ≤ 1500 = 0,56 W/(m.K)			-

Tableau 6 (suite 2) – caractéristiques de performance

Caractéristiques	Critères/exigences		Méthode de détermination	Résultats d'essais externes
	UBAtc	Fabricant		

## 5.2 Les propriétés du système : cloisons ≥ 70 mm

Configuration des cloisons conformément à ETAG 003 « Internal Partition kits » (2012).

### Résistance aux chocs:

Chocs mous (sac de sable 50 kg)	pas de percement; pas d'effondrement;		ETAG 003 (2012)	voir le § 5.3
Chocs durs (bille en acier)	pas d'autre risque d'écroulement.			

X : testé conformément au critère du fabricant.

### 5.3 Résistance aux chocs mous (sac de sable 50 kg) et chocs durs (bille en acier 1 kg)

- Premières rangée « Promhydro Normal » de 70 mm d'épaisseur ;
- Autres rangées: « Promonta Normal » de 70 mm d'épaisseur ;
- Parois avec une largeur de 4,83 m sur une hauteur de 3,90 m et l'embranchement de la porte (voir ETAG 003) ;
- Un côté ouvert et une porte de 0,67m des raccords fixes ;
- Blocs de plâtre avec une masse volumique entre  $800 \text{ kg/m}^3 \leq \rho < 1100 \text{ kg/m}^3$  ;
- Type de colle : Promontine.

Tableau 8 – Résistance aux chocs mous – sac de sable 50 kg

Classe d'usage	Critères d'essai	Déformation structurelle
III	1 x 300 Nm	Ok
IV a	1 x 400 Nm	Ok
IV b	1 x 500 Nm	Ok
		La paroi de séparation s'est fissurée mais:
IV c	1 x 900 Nm	<ul style="list-style-type: none"> <li>– pas de percement;</li> <li>– pas d'effondrement;</li> <li>– pas d'autre risque d'écroulement.</li> </ul>

Résultat : suivant ETAG 003 (dégâts structurels – charges dynamiques) : Classe IV c (description de la classe: voir ETAG 003).

Tableau 9 – Résistance aux chocs durs – bille en acier 1 kg

Classe d'usage	Critère de'essai	Déformation structurelle
I à IV	1 x 10 Nm	Enfoncement du carreau de plâtre $\varnothing \leq 26 \text{ mm}$

Résultat : suivant ETAG 003 (dégâts structurels – charges dynamiques) : Classe I à Classe IV (description de la classe: voir ETAG 003).

### 5.4 Performance thermique des blocks de plâtre

Tableau 10 – Performances thermiques

épaisseur (mm)	Densité (kg/m <sup>3</sup> )	R <sub>gips</sub> [(m <sup>2</sup> .K)/W]
<b>Promonta Normal et Promhydro Normal</b>		
70	Range $800 \leq \rho < 1100$	0,17
80	Range $800 \leq \rho < 1100$	0,20
100	Range $800 \leq \rho < 1100$	0,25
<b>Promonta Lourd et Promhydro Lourd</b>		
70	Range $1100 \leq \rho \leq 1500$	0,12
100	Range $1100 \leq \rho \leq 1500$	0,17

Les valeurs R ont été calculées sur la base des valeurs lambda reprises dans la norme de produit NBN EN 12859 :2011.

Voir la NBN B 62-002 :2008 :

$$R_u = d / \lambda_{ui} \quad (\text{m}^2.\text{K}/\text{W})$$

Où :

- d (m) = épaisseur du bloc de plâtre
- $\lambda_{ui}$  (W/m.K) = valeur de calcul de la conductivité thermique du matériau.

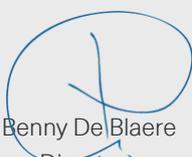
## CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 2103 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
  - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "PARACHEVEMENT", accordé le 25 septembre 2018.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 18 avril 2024.

Pour l' <b>UBAtc</b> , garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Secrétaire général	 Benny De Blaere Directeur
Pour les opérateurs		
<b>Buildwise</b>	 Olivier Vandooren Directeur	
<b>SECO Belgium</b>	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
<b>BCCA</b>	 Olivier Delbrouck Directeur	

# BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

## Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23  
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12  
info@butgb-ubatc.be  
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539  
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

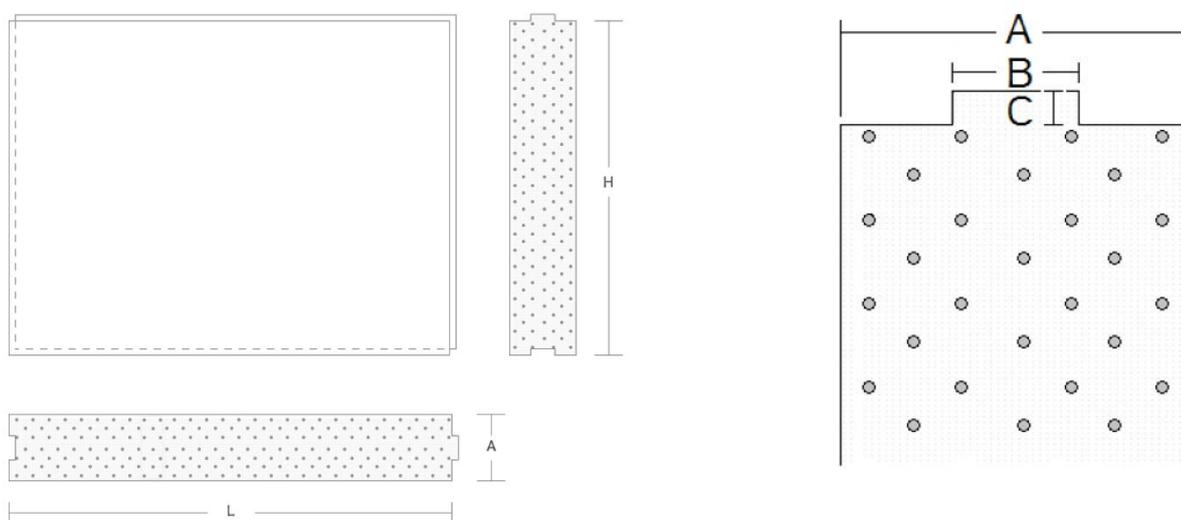




# ANNEXES

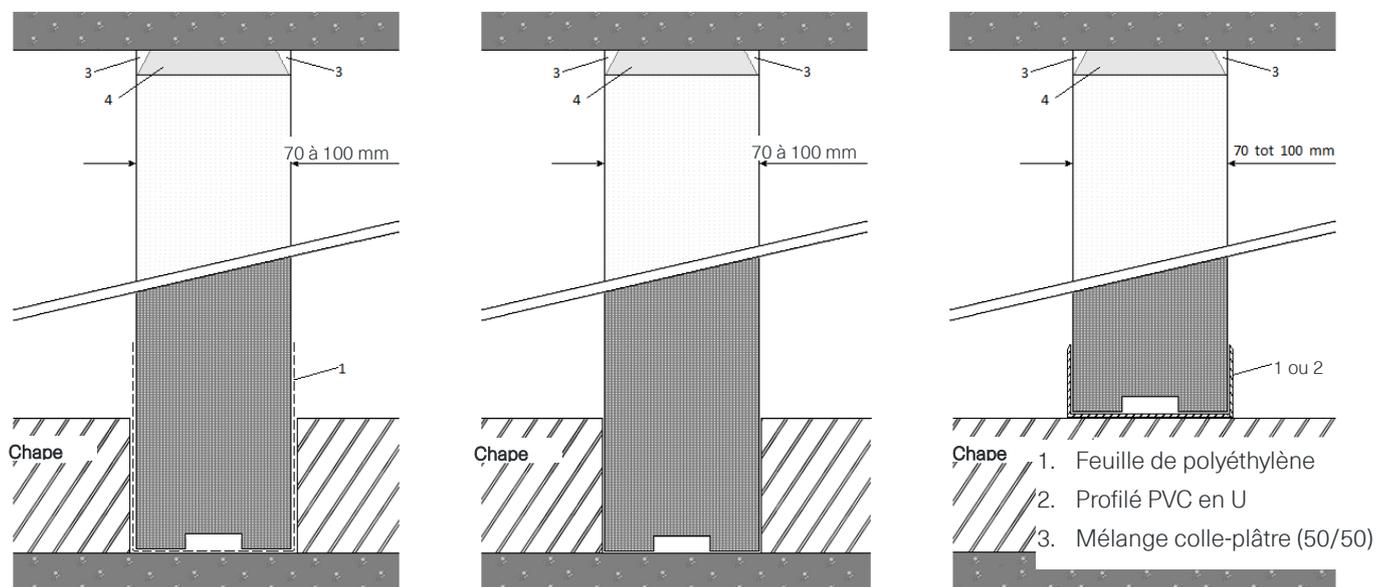
## Annexe 1 – Figures

Figure 1 – Éléments



Hauteur (mm)	Longueur (mm)	A (mm)	B (mm)	C (mm)
501	667	70	24	10,5
	640	80	28	10,5
	550	100	36	10,5
	450			

Figure 2 – Raccord avec le plafond et les planchers



Dalle de béton sur terre-plein

Dalle de béton entre planchers

Figure 3 – Raccords d'angle

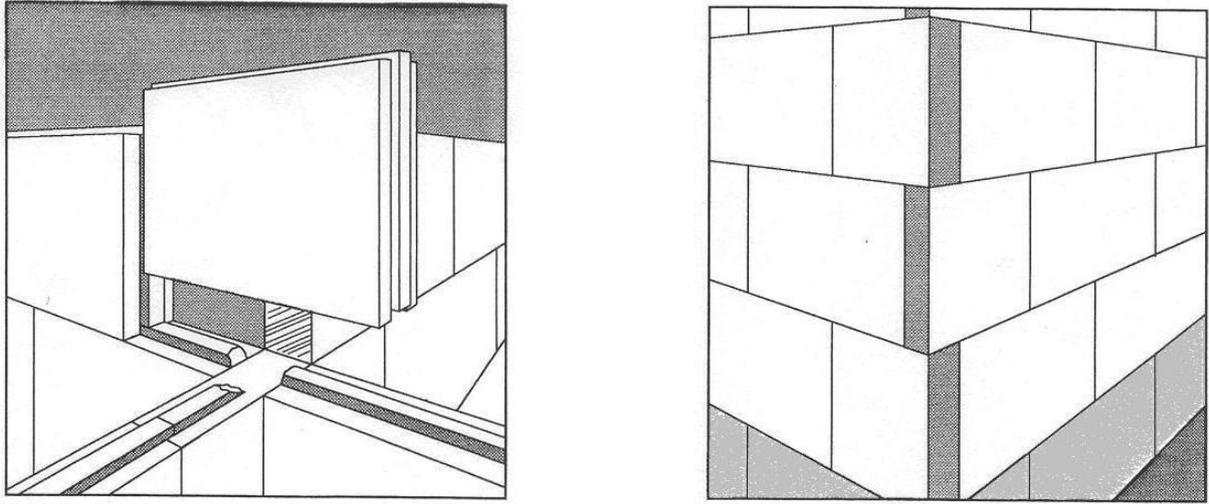


Figure 4a : Caisson réalisé avec des blocs de plâtre

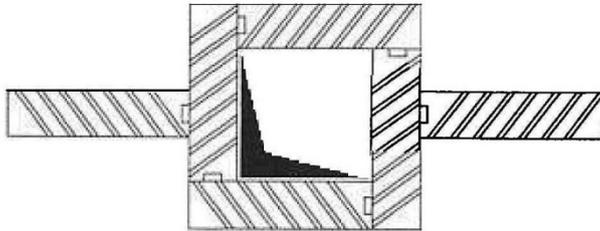


Figure 4b – Pilier en blocs de plâtre sur toute la hauteur de la paroi

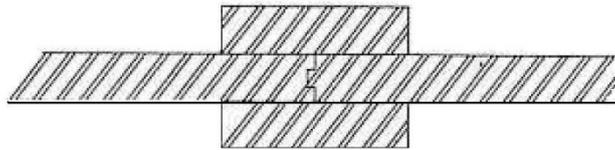


Figure 4c – Profilé métallique en H dont les ailes recouvrent les joints

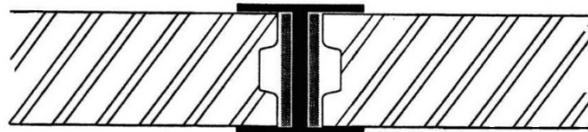


Figure 4d – Renforcements de parois

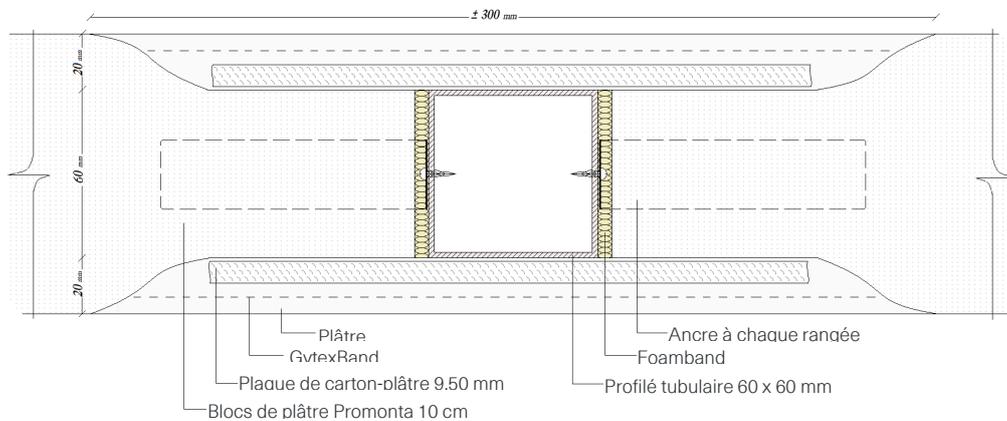


Figure 5 – Distances à respecter lors de l'encastrement des conduites

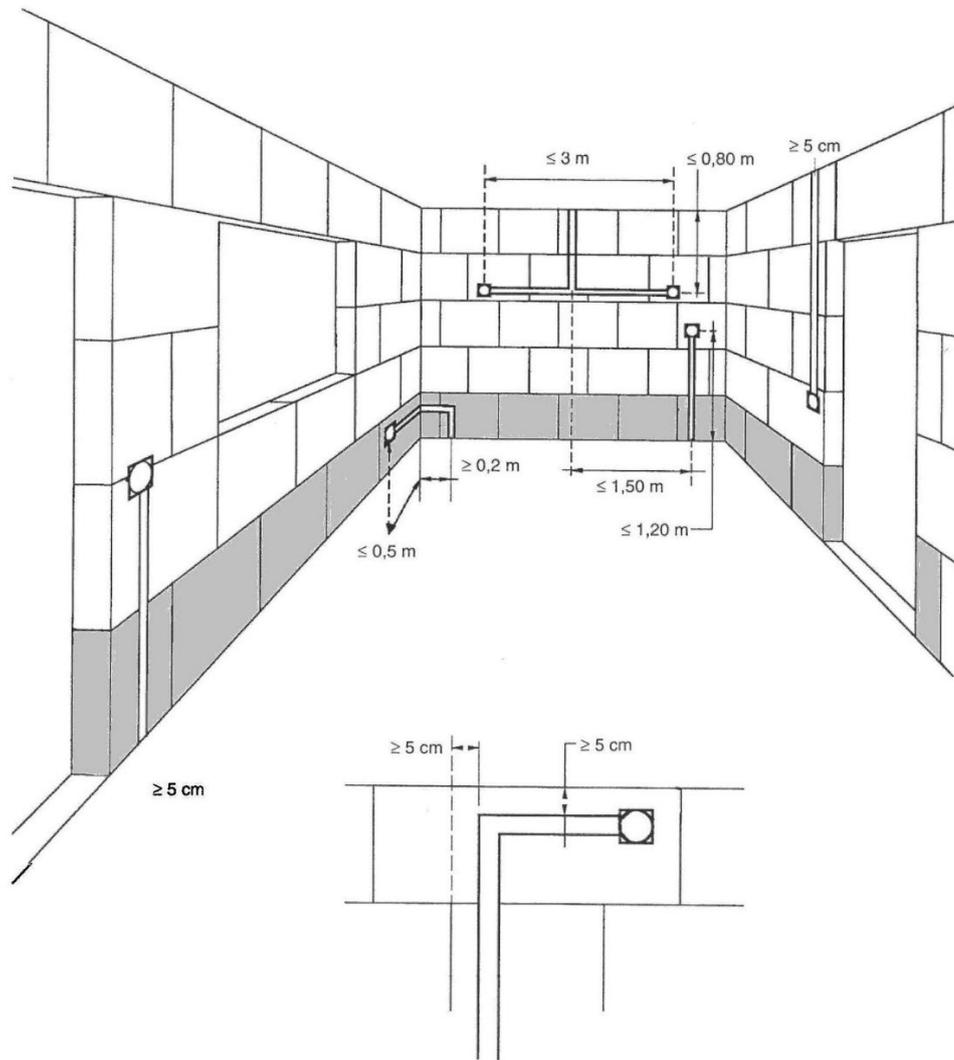
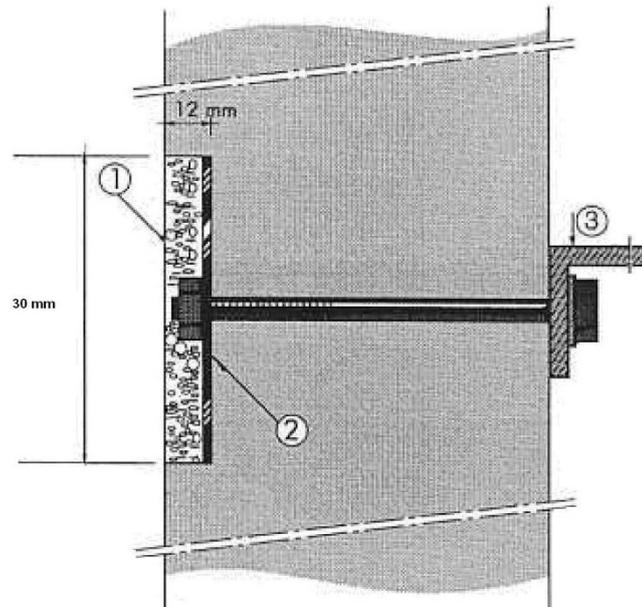


Figure 6 – Fixation d'objets



1. Mélange colle-plâtre (50/50)
2. Plaque métallique traitée contre la corrosion
3. Support

Figure 7 – Calcul du moment par charge

